

LA PRÉSIDENTE :

3835 C'est la fin de nos questions, merci beaucoup d'avoir soumis vos idées et d'avoir pris le temps de venir nous les présenter. Alors, bonne fin de journée.

M. ANDRÈS LARREA :

3840 Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir.

3845 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

3850 **M. JULIEN VOYER**
Centre d'écologie urbaine

LA PRÉSIDENTE :

3855 Alors bienvenue. Merci beaucoup de vous présenter et de préciser l'organisme que vous représentez, s'il vous plaît.

3860

M. JULIEN VOYER :

Oui, merci. Julien Voyer, coordonnateur aménagement environnement urbain pour tous et toutes au Centre d'écologie urbaine.

3865

LA PRÉSIDENTE :

Alors je vous précise, même si vous le savez déjà, que vous disposez de dix minutes. Période après laquelle, nous disposerons, les commissaires, de dix minutes pour vous poser des questions. Nous avons lu le texte que vous avez soumis. Et est-ce que vous avez besoin techniquement que je vous fasse un signe lorsqu'il reste deux minutes ou?

3870

M. JULIEN VOYER :

Oui, ça serait utile.

3875

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je le ferai et ça veut dire à ce moment-là, il faut conclure. Merci beaucoup, nous vous écoutons.

3880

M. JULIEN VOYER :

Merci, Mesdames et Monsieur le commissaire, c'est un honneur de participer à cet exercice démocratique important. Nous au Centre d'écologie urbaine on considère que ce plan d'urbanisme et de mobilité c'est une occasion de se doter d'un levier pour une métropole à échelle humaine, de donner aux Montréalaises et Montréalais une ville qui est à échelle humaine, c'est-à-dire plus confortable, sécuritaire, plaisante pour tous et toutes,

3885

3890 et ce qu'on est en train de se doter, finalement, c'est d'un nouveau contrat social. C'est de se dire qu'on met chacun, chacune les acteurs impliqués, les parties prenantes dans l'aménagement du territoire, qu'on les fédère autour d'une vision et qu'on les fédère selon leur moyen chacun, chacune.

3895 Alors nous au Centre d'écologie urbaine, on travaille avec différents acteurs, actrices à la grandeur du Québec. On est un organisme à but non lucratif. On agit depuis plus de 25 ans sur différentes sphères alors à la création de villes plus écologiques, avec des projets de déminéralisation participative à la grandeur du Québec, des villes plus démocratiques avec des budgets participatifs notamment où on entend les désirs des
3900 citoyens et citoyennes pour le territoire.

Et en santé, vous l'avez entendu dans la présentation tout à l'heure, où on teste différents projets d'aménagement et où on expérimente et on accompagne les villes, et voilà.

3905 Alors aujourd'hui, on a décidé d'intervenir sur quatre sphères du Plan d'urbanisme et de mobilité, sur la question du changement de paradigme dans le réaménagement de la rue, sur la question que l'espace urbain est restreint, mais son potentiel est illimité.

3910 C'est-à-dire qu'on encadre finalement le développement autant dans l'espace privé que dans l'espace public. L'être humain se conjugue au pluriel, alors comment est-ce qu'on rend tout ça inclusif et le PUM est un contrat social, bon, bien comment on se dote de leviers de vulgarisation de participation dans les mises en œuvre?

3915 Alors on salue différentes cibles, mais je vais aller un peu rapidement là-dessus. Je pense que vous l'avez le plan d'urbanisme et mobilité, mais nous ce qu'on trouvait inspirant c'est de se doter d'une cible pour le repartage de l'espace public, se doter également d'une cible pour le transport collectif et actif, et se doter vraiment d'une vision

3920 d'un réseau piéton qui se décline en zones à la priorité piétonne, en rues à priorité piétonne intersection et aussi la création de vie collective sur rue. Alors considérer vraiment nos rues comme des espaces de vie collective.

3925 Et on a des recommandations là-dessus. Alors on pense que dans ce changement de paradigme vraiment en aménagement on peut aller un peu plus loin. On peut hausser notre cible de repartage de la rue. On était au niveau d'un 30 % en faveur... bien pour les usagers des transports actifs collectifs et aussi pour les infrastructures vertes.

3930 On pense qu'on peut aller plus loin, surtout si on cible plus de 70 % des déplacements qui vont être, bien excusez-moi, 69 % des déplacements qui vont être en transport actif et collectif, alors dans une idée d'équité, on peut aller plus loin pour ce 30 % là.

3935 Ensuite, on pense qu'il faut se doter de cibles distinctes, que quand on nous parle dans le PUM de rues à priorité piétonne, on pense qu'il faut aller affiner ça, se dire il faut un certain nombre de rues piétonnes et partagées qu'on a déjà expérimentées, c'est-à-dire des rues vraiment où on a la priorité pour les piétons et piétonnes et des rues conviviales, c'est-à-dire des rues où on pense à l'aménagement de la rue en fonction des besoins des piétons en priorité.

3940 Présentement, le concept de rues à priorité piétonne, c'est un mélange de ces deux concepts; alors de les préciser, et se doter de cibles. Et finalement revoir à la hausse la cible de zones à priorité piétonne. Bien ça dit un peu ce que ça dit ici, mais je pourrais répondre à vos questions si vous voulez que j'aille plus loin. Maximiser les bénéfices collectifs, alors comment à partir des cibles et des objectifs qu'on se donne, on peut aller plus loin, notamment pour des questions d'inclusion.

3945

Alors on pense qu'on peut se doter d'objectifs chiffrés en matière de création d'espaces collectifs pour vraiment se dire que ça va se réaliser puis se dire comment et où.

3950

Ensuite prioriser la création de ces espaces collectifs dans des secteurs desservant des populations vulnérables. On voit qu'on mentionne déjà les écoles, mais présentement pas les établissements de santé dans l'orientation.

3955

Ensuite finalement, puis ça résonne un peu avec la dernière présentation, considérer les établissements de santé comme des lieux à prioriser autant dans l'orientation sur la création des rues à priorité piétonne et également la création d'un réseau cyclable et inclusif.

3960

On mentionne différents lieux qu'on veut, où on veut prioriser le déploiement de ces orientations-là, mais présentement les établissements de santé ne sont pas mentionnés pour ces orientations.

3965

Alors maintenant je change de thème. L'espace urbain est restreint, mais son potentiel est illimité. Alors nous ce qu'on juge c'est que pour les nouveaux développements des secteurs d'opportunité et pour finalement la conservation de notre territoire, on veut saluer l'engagement de conservation, l'utilisation de l'indicateur du 15 minutes de marche pour se dire qu'on va avoir des nouveaux milieux, des secteurs accessibles.

3970

Et aussi des visions vraiment innovantes de retrait des minimums de stationnement, d'ajout de maximum de stationnement qui nous donnent de l'oxygène pour vraiment se créer des milieux de vie à échelle humaine.

3975 Et dans nos recommandations, bien on pense qu'on peut aller plus loin pour affronter la crise des surverses qu'on vit actuellement, la crise climatique également. Alors qu'on se dote d'un objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050, qu'on se dote d'un objectif de déminéralisation également, on nous en parle déminéralisation, mais on ne nous dit pas, on ne se dote pas d'objectifs pour préciser où, quand, comment?

3980 Et finalement, on demande aux arrondissements, on demanderait nous de notre côté aux arrondissements... Non, on demande à ce que la Ville demande aux arrondissements d'encadrer le minimum d'espaces verts et perméables.

3985 Présentement on le demande dans le document complémentaire pour les projets de plus de 20 unités de stationnement, mais on pense qu'on peut aussi mettre à contribution les projets de moins de 20 unités de stationnement.

3990 Toujours sur mon même thème, sur la question de la balance entre espaces publics, espaces privés, ce qu'on propose sur la question de l'offre en logement et on appuie des orientations, on s'inspire dans les instances de concertation ce qui a été proposé par Vivre en Ville d'augmenter les sites d'intensification intermédiaire, autour des institutions d'enseignement et les institutions de santé, d'augmenter les sites d'intensification intermédiaire et élevée autour des pôles de mobilité collective structurante et aussi de permettre une intensification douce où qu'on permet le trois étages. Il faut vraiment se doter de quartiers à échelle humaine puis répondre aux enjeux de logement actuel.

4000 Et maintenant sur des recommandations qui viennent un peu plus de nous, de notre côté. Ce qu'on pense c'est pour vraiment permettre aux familles, aux enfants, aux aînés d'avoir accès aux destinations du quotidien puis aux pôles de mobilité. Il faudrait changer un peu notre indicateur d'accessibilité de 15 minutes de marche, ça revient beaucoup dans nos cibles actuellement, mais quand on lit notre note de bas de page, on

4005 définit notre 15 minutes dans la cible du plan d'urbanisme et de mobilité comme un 900 mètres, mais ce qu'on voit à l'international c'est qu'il y a des villes qui sont un peu plus ambitieuses et qui nous disent : « Bien c'est peut-être un 800 mètres pour se dire que bien nos familles, un 900 mètres ça leur prend un peu plus que 15 minutes pour se rendre jusqu'au parc. »

4010 C'est de se doter d'une cible plus ambitieuse pour l'accès aux parcs, notamment l'OMS nous dit qu'il faudrait en avoir à chaque... il faudrait avoir des espaces verts à 300 mètres de chez nous et là dans le PUM ce qu'on nous dit c'est que pour les secteurs d'opportunité, mais ça devrait être à 15 minutes de marche et 900 mètres. Ça fait qu'il y a un déphasage entre ce que nous disent les instances internationales et les ambitions du
4015 PUM.

Et se doter de cibles de préservation de luminosité dans ces parcs. Ce qu'on trouvait inspirant dans l'ancien plan d'urbanisme, c'est qu'on se dotait d'un plancher. On nous disait, bon, bien il faut que nos arrondissements encadrent la préservation de la
4020 luminosité pour se dire, bon, bien si on fait du verdissement, des espaces de jardinage collectifs, bien on va les préserver.

Puis présentement ce qu'on nous dit c'est il va y avoir des études, mais on ne va pas demander aux arrondissements de fixer un plancher puis on ne va pas se doter d'un
4025 barème autour de ça. C'est notre compréhension du document complémentaire.

4030 Finalement sur mon troisième thème, l'être humain se conjugue au pluriel, on a trouvé très inspirant l'intégration par la Ville de l'ADS + et également le concept des quartiers inclusifs et résilients où on expérimente des approches inclusives intégrées.

Et nos recommandations à cet égard c'est ce qu'on pense c'est qu'on a besoin de standards montréalais en ADS +. Oui. Je vais rentrer dans mes deux minutes. Qu'on se

dote de cibles d'usage et d'inclusion des rues, ce n'est pas tout de se dire qu'on va créer des espaces collectifs, il nous faut des indicateurs pour évaluer cette inclusion.

4035

Et je vais passer un peu plus rapidement là-dessus pour passer un peu de temps sur le PUM comme contrat social.

4040

On salue qu'on se dote d'un mécanisme de suivi aux cinq ans ainsi que la reddition de compte. On salue également la mention de dispositif de concertation et de participation, surtout les mécanismes de mise en œuvre, mais on pense qu'ils sont manquants à certains niveaux, qu'on pourrait aller un peu plus loin.

4045

Notamment, dans l'exercice aux cinq ans et dans les propositions de repartage de la rue où on sait que parfois il y a des enjeux d'adhésion, mais de bonifier les mécanismes de vulgarisation, de participation et de récolte de données dans les mécanismes de mise en œuvre sur ces éléments, de prévoir des mécanismes de co-gouvernance des espaces collectifs. On ne voit pas vraiment se déployer cette notion que la Ville a testée dans les dernières années. Et finalement, explorer des méthodes participatives non-traditionnelles pour engager la population et la société civile dans l'évaluation du PUM.

4050

Finalement peut-être pour terminer, ce que le PUM nous propose c'est un changement de paradigme en aménagement, qui doit amener un changement d'habitude de mobilité pour atteindre nos cibles de transition socio-écologique, mais pour avoir une adhésion et une participation citoyenne, on a besoin d'aller plus loin dans la participation et dans les mécanismes démocratiques et de vulgarisation pour créer un mouvement autour du PUM. Alors c'est là-dessus que je veux terminer, c'est un beau défi démocratique également.

4055

4060

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, vous pouvez respirer maintenant.

4065

M. JULIEN VOYER :

Merci.

4070

LA PRÉSIDENTE :

Question très technique, vous...

4075

M. JULIEN VOYER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4080

... à propos de votre, pardon je l'ai écrit ici, à propos de votre cible de repartage de la rue. Dans le PUM effectivement, on parle de 30 %.

M. JULIEN VOYER :

4085

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4090

Vous dites que ce n'est pas une cible suffisamment ambitieuse, qu'il y aurait sûrement moyen de faire mieux.

M. JULIEN VOYER :

Oui.

4095 **LA PRÉSIDENTE :**

Quelle serait la cible dans votre esprit et vous avez sûrement dû y réfléchir en groupe et?

4100 **M. JULIEN VOYER :**

4105 Bien nous de notre côté ce qu'on voit c'est que la cible pour les déplacements ce qu'on nous dit c'est qu'on va avoir aux alentours de 69 % des déplacements qui vont être en déplacements actifs et collectifs, mais que seulement 30 % de l'espace de la rue va être alloué aux espaces, à ces déplacements finalement. Alors on voit qu'il y a un grand écart.

LA PRÉSIDENTE :

4110 Mais aussi...

M. JULIEN VOYER :

4115 ... mais on le...

LA PRÉSIDENTE :

Mais aussi au verdissement.

4120 **M. JULIEN VOYER :**

Et au verdissement également, tout à fait oui, merci. Et donc non, nous de notre côté on n'a pas fixé une autre cible. On juge qu'il y a un écart qui est assez grand par contre entre ces deux cibles-là.

4125 **LA PRÉSIDENTE :**

4130 O.K. Et posons comme hypothèse que... Non, ça va. J'aimerais qu'on revienne sur votre avant-dernière page, s'il vous plaît, où vous parlez de la mise en œuvre. Donc les recommandations : « Bonifier les mécanismes de vulgarisation, de participation et de récolte. » En fait, je voudrais que vous m'en parliez un peu plus de vos trois recommandations, s'il vous plaît.

4135 **M. JULIEN VOYER :**

Oui, tout à fait. Bien nous ce qu'on voit c'est qu'il y a des grandes villes canadiennes sur la récolte de données qui se disent, bon, quand on aménage des villes qui sont des lieux collectifs plus inclusifs, qu'on emménage des rues qui doivent être utilisées pour le transport actif également par les années, par les enfants, bon, bien ce qu'on va faire c'est qu'on va se doter de mécanisme de récolte de données pour aller voir est-ce qu'on atteint ces objectifs-là?

4145 Des villes comme Vancouver, comme Toronto ont mené ce type d'étude à grande échelle de récolte des données et d'étude de la vie dans les espaces publics. Alors on pense qu'à Montréal on peut se doter de ces types d'indicateurs-là qui vont nous permettre d'évaluer ces nouvelles dimensions de la rue.

Au niveau de...

LA PRÉSIDENTE :

4150

Est-ce que ce serait, sous-question, est-ce que ce serait au niveau...

M. JULIEN VOYER :

4155

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4160

... de l'arrondissement ou au niveau de la ville centre?

M. JULIEN VOYER :

4165

Bien ce qu'on pense c'est que les arrondissements n'ont parfois pas les moyens de créer ces nouveaux indicateurs-là, qu'il y a besoin d'un support de la Ville pour aller formaliser ce... la Ville a déjà des guides de pratique, mais par le passé, a créé des programmes.

4170

On peut penser au programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, où ils sont allés appuyer les arrondissements dans la création de processus participatifs de récolte de données. On pense qu'on a besoin de programme structurants de ce type-là pour former les professionnels en arrondissement, mais que ça doit être prévu en amont, piloté par la Ville également.

LA PRÉSIDENTE :

4175

Bien. Et votre deuxième mécanisme de co-gouvernance?

M. JULIEN VOYER :

4180 Oui, bien on était assez étonnés de voir très peu ce type d'initiative-là détaillée
dans les mécanismes de mise en œuvre. On peut penser par exemple Les Amis de la
Montagne, les Amis du Champ des Possibles, finalement nos groupes Amis des parcs
parfois qui se font déléguer certains types de pouvoir, bon, bien on voit qu'il y a un grand
4185 espace pour la création d'espaces de vie collectives, on parle de corridors écologiques,
corridors verts, excusez-moi, puis la Ville a expérimenté par le passé ce type de co-
gouvernance là où on met à profit des acteurs de la société civile pour créer des espaces
de vie collectifs qui sont co-gouvernés finalement. On pense que dans les mécanismes de
mise en œuvre on pourrait le prévoir en amont, réfléchir qu'on l'a déjà expérimenté puis
qu'on peut aller plus loin à cet égard.

4190

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Pour la troisième, votre troisième recommandation, je vais laisser la parole à
ma collègue qui est là-dessus.

4195

LA COMMISSAIRE :

O.K. Là-dessus, bien en fait, la question c'était de poursuivre parce
qu'effectivement vous dites que le PUM c'est un défi démocratique, donc tout va se passer
4200 par la collaboration avec la société civile et différentes organisations comme ça. Pouvez-
vous nous donner quelques exemples de méthodes participatives non-traditionnelles qu'on
ne connaît pas ou qui ont été éprouvées à l'extérieur?

4205

M. JULIEN VOYER :

Oui, bien je pense que la Ville en connaît plusieurs.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

4210

M. JULIEN VOYER :

Elle s'est dotée d'une échelle de participation publique, et nous ce qu'on dit finalement c'est qu'on peut aller plus loin que simplement la consultation. On peut aller également dans le mécanisme de participation de codécision et pour ça on peut penser aux assemblées dites citoyennes dans différents pays européen. On peut penser aux conseils de quartier qui ont été testés notamment à Québec; alors de se dire est-ce qu'on peut monter dans l'échelle de la participation, le prévoir en amont dans notre processus à chaque cinq ans? Et aider finalement à l'appropriation collective de l'évaluation à l'échelle des quartiers avec ce type d'instance-là.

4215

4220

LA COMMISSAIRE :

Donc c'est vraiment une participation, pas juste une consultation parce que...

4225

M. JULIEN VOYER :

Bien on pense que la Ville est dans ces réflexions-là actuellement...

4230

LA COMMISSAIRE :

C'est ça.

4235

M. JULIEN VOYER :

... actuellement...

4240

LA COMMISSAIRE :

Oui.

M. JULIEN VOYER :

4245

... puis on aimerait le voir se refléter également dans les mécanismes de mise en œuvre, mais on trouve que...

LA COMMISSAIRE :

4250

Parfait.

M. JULIEN VOYER :

4255

... c'est déjà un peu présent, on nous parle de commun notamment et de... oui.

LA COMMISSAIRE :

4260

O.K. Je vous amène sur un autre sujet. Vous avez parlé du 300 mètres pour se rendre au parc, que l'OSM, c'est ça? Oui, l'OMS plutôt.

LA PRÉSIDENTE :

L'OMS.

4265 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça. Suggère. Ça c'est donc une de vos recommandations plutôt que le 15 minutes qui est suggéré pour se rendre au parc, c'est bien ça?

4270 **M. JULIEN VOYER :**

4275 Oui, bien sur cette cible-là en particulier, ce qui est intéressant de lire c'est qu'on nous parle seulement d'une cible, on nous parle de 10 mètres carrés d'espace vert à 15 minutes de marche dans les secteurs d'opportunité. Alors nous ce qu'on se questionnait c'est notre cible pour l'ensemble également de la Ville pour les espaces verts et est-ce qu'on peut justement de doter d'une cible plus ambitieuse en phase avec les standards internationaux, les recommandations de l'OMS?

4280 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

4285 Christian?

LE COMMISSAIRE :

4290 Oui, sur la notion de contrat social, est-ce que c'est un contrat, vous définissez le contrat entre les parties prenantes ou entre les parties prenantes et la Ville, l'arrondissement, le PUM? Puis qu'est-ce que c'est que de créer un mouvement autour du PUM? C'est l'expression que vous avez utilisée, créer du mouvement.

M. JULIEN VOYER :

4295

Bien c'est une très bonne question. Je pense que nous si je reviens à ma dernière diapositive, ce qu'on voulait soulever c'est qu'on est en train de créer un changement de paradigme en aménagement avec ce PUM-là, on change les manières de faire.

4300

On veut finalement qu'il y ait un changement d'habitudes au niveau de la mobilité, un changement d'habitudes au niveau de l'utilisation de l'espace public, mais pour ça, il faut vraiment que l'ensemble des parties prenantes participent.

4305

Donc, je pense que ça se reflète dans nos différentes demandes de se dire, bien est-ce qu'on peut encadrer un peu plus la création d'espaces publics dans les espaces privés, donc aller chercher vers ces acteurs-là et leur dire : « Vous participez également à la création d'espaces de vie collective dans la Ville. Vous participez l'ensemble des acteurs à cette création d'un mouvement dans la transition socio-écologique. »

4310

Alors c'est ça finalement, nous cette idée-là c'est de se dire soyons ambitieux, soyons ambitieux également dans les mécanismes de participation pour que personne ne soit laissé derrière et tout le monde sentent qu'ils ont des leviers de participation, mais également de décision. Voilà.

4315

LE COMMISSAIRE :

4320

Mais finalement c'est un contrat entre les parties prenantes d'un milieu de vie qui veut se donner des outils pour participer à cette transition écologique, si je comprends bien?

M. JULIEN VOYER :

4325 Bien tout à fait, je pense que c'est ça que, ça se reflétait un peu dans les dernières
quand on parlait d'être ambitieux puis de tester des méthodes participatives non-
traditionnelles, c'est de se dire bien on a besoin de ces instances-là de concertation pour
que les acteurs, les actrices sentent que chacun fait sa part, sentent qu'il n'y a pas
4330 d'injustice dans la mise en place de ce contrat social-là dans ce nouveau plan d'urbanisme
et de mobilité.

Alors on a besoin de ces instances-là. On croit, pas juste pour cocher une boîte
dans la réglementation en place, mais vraiment que les instances de participation sont
cruciales pour que chacun sente qu'il y a une justice dans la mise en place des politiques.

4335

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous d'autres questions?

4340

LE COMMISSAIRE :

Bien avez-vous des exemples de ces mécanismes-là? Est-ce que c'est
documenté? Je suis un peu curieux autour de ce que vous dites.

4345

M. JULIEN VOYER :

Oui, bien je pense que j'ai nommé les exemples. Moi je pense que la Ville... et
nous de notre côté on en a documentés, les instances d'assemblées citoyennes, c'est ça
qu'on a nommées par le passé. Mais c'est ça, moi je n'ai pas... je n'aurais pas pour le
4350 moment d'autres exemples après deux jours sur Tylenol. Ça fait que...

LA PRÉSIDENTE :

4355 Et corrigez-moi si je me trompe, donc dans les explications que vous nous offrez, ce que je vois c'est que les trois recommandations vont dans le sens du contrat social?

M. JULIEN VOYER :

4360 Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

4365 Vos trois recommandations, le contrat social inclut également des partenaires ou les parties prenantes en ce qui a trait à la co-gouvernance et les mécanismes de vulgarisation de participation vont également dans ce sens?

M. JULIEN VOYER :

4370 Oui, tout à fait. Bien on pense qu'un contrat social c'est finalement que les citoyens et citoyennes comprennent les mécanismes de participation, comprennent quelles sont les cibles puis comment on les atteint? Alors oui, il faut bonifier les mécanismes de vulgarisation. Présentement, il faut également bonifier les mécanismes de participation puis de récolte de données, puis se dire est-ce qu'on peut les rendre participatifs également ces processus de récolte de données?

4375

LA PRÉSIDENTE :

En utilisant ces trois moyens?

4380

M. JULIEN VOYER :

Oui, tout à fait.

4385 **LA PRÉSIDENTE :**

Excellent. Merci beaucoup...

4390 **M. JULIEN VOYER :**

Bien merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4395 ... d'être venu discuter avec nous et d'avoir soumis votre opinion. Alors bonne fin de journée.

4400 **M. FRANCISCO QUIAZUA**
Mouvement ATD Quart Monde

LA PRÉSIDENTE :

4405 Bonjour. Merci beaucoup d'être là. Merci de vous présenter et de préciser l'organisme que vous représentez justement.